|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prise en charge des frais saison 2025 | ADULTES | JEUNES <23 ans et étudiants |
| **Droits d'inscription**  y compris les frais de coulisse | Ils sont pris en charge par les participants. Le club pourra les régler à l'organisateur et appeler le remboursement de la quote part de chaque adhérent | Ils sont pris en charge par le club |
|  |  |  |
| **Hebergement**  (En sus des frais d'hébergement éventuellement déjà compris dans les droits d'inscription) | Ils sont pris en charge par les participants. Le club pourra les régler à l'hébergeur et appeler le remboursement de la quote part de chaque adhérent | Ils sont pris en charge par le club au-delà de la participation individuelle de 15€/jour. |
|  |  |  |
| **Frais de Transport** carburant et péage du Minibus. Location éventuelle d'un véhicule tracteur | Ils sont à la charge des participants. Le club pourra les régler ces dépenses et appeler le remboursement de la quote-part de chacun selon le principe suivant : 50% pour le transport des bateaux, répartis sur l'ensemble des rameurs. 50% pour le transport des personnes, répartis sur les seuls passagers du Minibus | Le minibus est pris en charge par le club. - à 100% pour les déplacements en Ile de France  - pour les déplacement hors Ile de France et >100km, une participation de 10€ sera demandée |
|  | Le conducteur du minibus avec remorque est pris en charge par les autres participants. |  |
| **Covoiturage** | Les Covoitureurs font leur affaire de la répartition de leurs couts avec leurs covoiturés | |
|  |  |  |
| **Frais de bouche** (en sus des les frais éventuellement déja inclus dans les droits d'incription) | Ils sont à la charge des participants. Le club pourra les régler et appeler le remboursement de la quote part de chaque adhérent | Ils sont à la charge des participants. |
|  |  |  |
| **Encadrant** | Les frais de l'encadrant éventuel sont pris en charge par les participants. | Le club prend en charge tous les frais de l'encadrant. |